



PROJET ASSOCIATIF

2024 - 2028

Acséa

*Ensemble,
faisons association*



***Ensemble,
faisons
association***



SOMMAIRE

Qui sommes nous ?	page 4
Histoire de l'association	page 7
Acséa : une entreprise singulière de personnes, à visée non lucrative	page 8
Acséa : des valeurs et des principes d'action	page 9
Acséa : des réponses de qualité pour tous	page 9
Acséa : à l'écoute des aspirations des personnes et construit avec elles des réponses adaptées	page 10
Acséa : forte de ses professionnels	page 11
Acséa : attentive au management des équipes	page 11
Acséa : promeut l'innovation et adapte son offre	page 12
Acséa : un engagement dans la vie associative locale, régionale et nationale	page 13
Acséa : consciente de sa responsabilité environnementale	page 13
Acséa : accompagne les enjeux de la transition numérique	page 14

QUI SOMMES-NOUS ?

Ensemble, faisons association

Association normande originaire du Calvados, Acséa agit pour l'accompagnement des difficultés sociales, éducatives ou psychiques à tous les âges de la vie. Son action repose sur trois piliers majeurs :

Ensemble

L'action d'Acséa s'appuie sur un projet associatif et des orientations stratégiques coconstruites avec l'ensemble des parties prenantes de l'association.

La force du collectif formé par nos 1316 collaborateurs, nous donne la taille adaptée à nos missions et la capacité à pleinement couvrir notre territoire.

La diversité de nos missions, de nos établissements et des personnes que nous accompagnons, favorise toutes les coopérations extérieures.

Faisons

Nos équipes sont pleinement investies dans l'action. Elles sont réceptives et contributives aux grandes mutations de la société.

Nous privilégions l'adaptation permanente de nos pratiques mais aussi l'innovation et la formation continue.

Nous sommes en lien permanent avec nos territoires et leurs enjeux sociaux et humains.

Association

L'ancienneté de notre structure légitime son action en lui conférant expérience, confiance et reconnaissance

Nos valeurs fondatrices, de laïcité et de fraternité, constituent un guide et un gage de cohérence dans l'exercice de nos missions.

Notre structure, aux financements multiples, est adaptée aux attentes de nos partenaires.

Ensemble, nous sommes

organisés
en 4 pôles
d'intervention

Protection Enfance Famille

343 professionnels

3 960 enfants
et familles
accompagnés

Handicap Autonomie et Dépendance

540 professionnels

850 enfants
et adultes
accompagnés

Prévention et Lutte contre les Exclusions

306 professionnels

9 010 personnes
accompagnées

Santé

91 professionnels

1 130 personnes
accompagnées

Données 2022

1
ASSOCIATION

90 ans
EN 2022

4
PÔLES D'INTERVENTION

12
DISPOSITIFS

37
ÉTABLISSEMENTS &
SERVICES

+ de 1300
COLLABORATEURS

+ de 15000
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES

1
RÉGION :
NORMANDIE

2
DÉPARTEMENTS :
CALVADOS & ORNE



JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

On s'abonne : 1^o à l'administration du journal par lettres affranchies ;
2^o aux bureaux de poste. — Le prix doit parvenir net à la caisse.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER soixante CENTIMES.

Le JOURNAL OFFICIEL (Loi du 28 décembre 1880) comprend cinq parties formant des fascicules séparés, chacun avec pagination spéciale. — 1^o Journal officiel proprement dit : Actes officiels, Communications ministérielles, Résumé des séances du Parlement, Comptes rendus des Académies et Corps savants, Avis d'adjudication des Administrations publiques, Cours authentique de la Bourse, etc. — 2^o Compte rendu in extenso des séances du Sénat. — 3^o Annexes du Sénat : Projets de loi et Rapports des Commissions. — 4^o Compte rendu in extenso des séances de la Chambre. — 5^o Annexes de la Chambre : Projets de loi et Rapports des Commissions.

Le « Journal officiel » commencera prochainement une série de comptes rendus concernant l'Exposition universelle de 1889 et principalement les diverses expositions de l'Etat.

SOMMAIRE DU 25 JUILLET

PARTIE OFFICIELLE

Réception par le Président de République de la lettre par laquelle le grand-duc de Bade lui notifie le mariage de la princesse Marie de Bade (page 3653).

Loi sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés (page 3653).

— autorisant la ville d'Aries (Bouches-du-Rhône) à emprunter une somme de 960,000 fr. et à s'imposer extraordinairement pour la conversion de deux emprunts, le rachat de la concession des eaux, l'achèvement d'une rue, l'agrandissement d'une place et le dégagement du théâtre antique (page 3655).

— autorisant la ville de Beaune (Côte-d'Or) à emprunter 1,760,000 fr. et à s'imposer extraordinairement pour la conversion d'une partie de la dette et diverses dépenses d'utilité communale, notamment l'établissement d'un casernement de cavalerie, l'amélioration de la distribution d'eau, des réparations au collège, la construction d'égoûts et d'autres travaux de voirie (page 3656).

— autorisant la ville de Cette (Hérault) à emprunter 507,500 fr. pour la reconstruction du collège communal (page 3656).

— tendant à autoriser les hospices de Montpellier (Hérault) à changer l'affectation d'une partie de l'emprunt autorisé par la loi du 21 août 1882 pour l'exécution d'une clinique ophtalmologique à l'hôpital général (page 3656).

— autorisant la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter une somme de 320,000 francs et à percevoir une surtaxe d'octroi sur l'alcool pour l'élargissement d'une rue (page 3656).

— autorisant la ville de Sedan (Ardennes) à emprunter une somme de 300,000 fr. et à s'imposer extraordinairement pour divers travaux d'utilité communale, et notamment des opérations de voirie et l'aménagement des eaux (page 3657).

— concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1888 et 1889 et l'ouverture de crédits d'exercices clos et périmés (page 3657).

Décret portant création d'une justice de paix au Têlagh (Algérie) (page 3659).

— fixant le mode de nomination des professeurs titulaires des écoles de plein

exercice et préparatoires de médecine et de pharmacie (page 3659).

— fixant les matières de l'enseignement des facultés de droit (page 3659).

— fixant les matières des examens probatoires pour les grades de pharmacien de 1^{re} et de 2^e classe (page 3660).

Arrêtés nommant des officiers de l'instruction publique et des officiers d'académie (page 3660).

Documents du ministère de la guerre :

Décision conférant des médailles d'honneur (page 3660).

— portant mutations dans le service d'état-major, les archivistes d'état-major et le service de la justice (page 3661).

— autorisant les officiers à faire partie de la société des touristes du Dauphiné (page 3661).

PARTIE NON OFFICIELLE

Visite du Président de la République à l'Exposition (page 3661).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 3661).

Avis et communications. — Liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales pour le certificat d'aptitude à l'enseignement spécial (sciences) (page 3662).

Informations (page 3662).

Avis d'adjudication des ministères, du département de la Seine et de la ville de Paris (page 3662).

Bourses et marchés (page 3663).

CHAMBRES

Chambre des députés. — Annexes : projets de loi et rapports (pages 701 à 732).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 24 juillet 1889.

Le Président de la République a reçu la lettre par laquelle S. A. R. le grand-duc de Bade lui notifie le mariage de Son Altesse grand-ducale la princesse Marie de Bade avec Son Altesse le prince héritier Frédéric d'Anhalt.

LOI sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE 1^{er}

CHAPITRE 1^{er}. — De la déchéance de la puissance paternelle.

Art. 1^{er}. — Les père et mère et ascendants sont déchus de plein droit, à l'égard de tous leurs enfants et descendants, de la puissance paternelle, ensemble de tous les droits qui s'y rattachent, notamment ceux énoncés aux articles 108, 141, 148, 150, 151, 346, 361, 372 à 387, 389, 390, 391, 397, 477 et 935 du code civil, à l'article 3 du décret du 22 février 1851 et à l'article 46 de la loi du 27 juillet 1872 :

1^o S'ils sont condamnés par application du paragraphe 2 de l'article 334 du code pénal ;

2^o S'ils sont condamnés, soit comme auteurs, co-auteurs ou complices d'un crime commis sur la personne d'un ou plusieurs de leurs enfants, soit comme co-auteurs ou complices d'un crime commis par un ou plusieurs de leurs enfants ;

3^o S'ils sont condamnés deux fois comme auteurs, co-auteurs ou complices d'un délit commis sur la personne d'un ou plusieurs de leurs enfants ;

4^o S'ils sont condamnés deux fois pour excitation habituelle de mineurs à la débauche.

Cette déchéance laisse subsister entre les ascendants déchus et l'enfant les obligations énoncées aux articles 205, 206 et 207 du code civil.

Art. 2. — Peuvent être déclarés déchus des mêmes droits :

1^o Les père et mère condamnés aux travaux forcés à perpétuité ou à temps, ou à la réclusion comme auteurs, co-auteurs ou complices d'un crime autre que ceux prévus par les articles 86 à 101 du code pénal ;

2^o Les père et mère condamnés deux fois pour un des faits suivants : séques-

Histoire de l'association



Créée en 1932 sous le nom de Société Calvadosienne de Protection de l'Enfance (SCPE), changeant de nom en 1959 pour devenir l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ACSEA), l'association est depuis 2022 dénommée Acséa.

Derrière ces changements de noms, il y a à la fois des constantes et des évolutions :

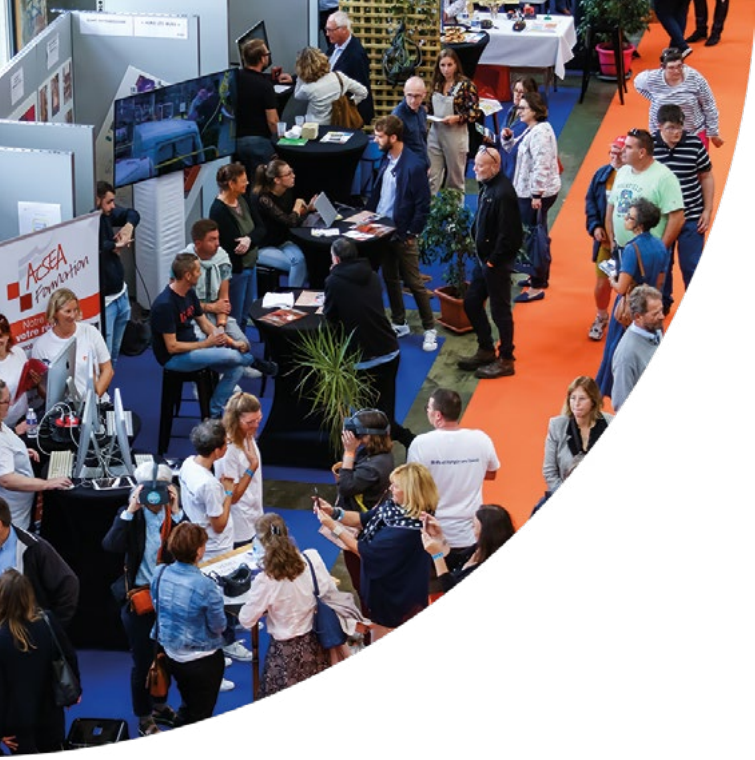
- Constance dans la **défense et la promotion des droits des personnes**, esprit collectif toujours porté par une volonté de répondre aux besoins des populations et des personnes rencontrant des difficultés d'ordre social, sanitaire, financier, dans un contexte sociétal en perpétuelle évolution.
- Evolutions dans la capacité de l'association à se remettre en question, **à élargir et diversifier ses interventions au profit d'un public plus large** ayant en commun de connaître un certain nombre de difficultés à agir sur de nouveaux territoires d'intervention...

Comme elle l'avait fait en 2018 en élaborant un nouveau projet associatif pour la période 2019-2023, Acséa a travaillé en 2023 à son actualisation pour les 5 ans à venir (2024-2028).

*Le présent projet a été adopté
par l'Assemblée générale ordinaire d'Acséa
le 7 décembre 2023*



Pour en savoir +



Acséa : une entreprise singulière de personnes, à visée non lucrative

Le modèle associatif permet de mobiliser des citoyens au profit d'une cause d'intérêt général.

La gouvernance d'Acséa associe des administrateurs ayant des profils variés, au service de l'action en faveur des personnes en difficulté.

Elle a le souci récurrent d'attirer de nouveaux membres et de renouveler ses forces vives.

Intervenant en direction de publics fragiles, bénéficiant de financements publics, elle rend compte de son action. Elle se veut transparente dans le respect des règles de droit applicables.

L'association fait connaître ses réalisations en interne et auprès des autres acteurs du territoire, des décideurs et financeurs publics et privés, des lieux de recherche et de formation et du grand public. Elle valorise les savoirs faire et les savoirs être de ses équipes, suscite des vocations et des soutiens, prépare les futurs professionnels et citoyens aux enjeux en présence et promeut le modèle privé associatif à but non lucratif.

En la matière, le projet associatif 2024-2028 se situe dans la continuité du précédent et acte l'amplification des actions menées entre 2019 et 2023.

Acséa est attentive à ce que son modèle associatif repose sur la complémentarité d'administrateurs bénévoles, de bénévoles d'action et de professionnels. Elle veille à ce que les rôles de chacun soient pleinement respectés.

Le bénévolat d'action n'est pas conçu au sein de l'association comme devant suppléer le travail des professionnels mais bien comme une action distincte et complémentaire à la leur.

En la matière, le projet associatif 2024-2028 se situe dans la continuité du précédent en visant à amplifier les actions menées entre 2019 et 2023.



Acséa : des valeurs et des principes d'action

La fraternité fonde le sens de la vie associative d'Acséa, même dans ses dimensions les plus techniques. En réaffirmer avec force la prééminence, c'est se placer sous la bannière de l'humain en tant que guide essentiel des actions déployées. C'est aussi chercher à dépasser les cloisons de toutes sortes qui isolent les individus quand elles ne les dressent pas les uns contre les autres. Les personnes les plus vulnérables, celles en direction desquelles l'association mobilise ses moyens et ses compétences, proviennent d'horizons variés, éventuellement lointains. Les membres de l'association entendent outrepasser ces différences pour privilégier le souci de la dignité.

La laïcité, qui constitue l'autre pilier, indissociable du précédent, vise le bien commun à tous et non l'intérêt particulier de certains. Elle privilégie l'unité de l'humanité et encadre notre pacte citoyen. Elle est un équilibre scrupuleux à tenir entre la préservation de la liberté de conscience et la proscription de tout prosélytisme, entre le respect des convictions de chacun et l'absence de complaisance envers ce qui pourrait rompre nos liens fondamentaux. Elle est entendue comme :

- l'absolue **neutralité** philosophique, politique et religieuse présidant à ses orientations, stratégies et décisions.
- l'idéal laïc comme débouchant en fait sur **le primat en toutes circonstances de la loi républicaine** telle qu'elle découle de notre Histoire.

Acséa : des réponses de qualité pour tous

Acséa défend **l'accès de chacun aux droits reconnus à tous**. Dans ce cadre, elle est attentive aux besoins fondamentaux des personnes et à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Elle a toujours été motrice dans la construction de nouvelles formes de réponses et dans l'évolution de celles existantes. Elle promeut une démarche d'évaluation permanente de ses actions et d'amélioration continue de leur qualité.

Elle veille à ce que les prérequis et moyens nécessaires à des réponses de qualité soient réunis.

Elle agit pour que les pouvoirs publics prennent aussi leurs responsabilités.



Acséa :

à l'écoute des aspirations des personnes

Acséa accompagne chaque année plus de 15 000 personnes et/ou familles en situation de vulnérabilité.

Elle défend une approche globale de la personne là où les politiques publiques sont souvent organisées de manière cloisonnée. Elle prend en compte la personne dans sa singularité et sa globalité en construisant avec elle et son entourage un parcours dans une approche territorialisée fondée sur des bassins de vie.

construit avec elles des réponses adaptées

Acséa dispose, dans ses champs d'activités, d'une importante expertise lui permettant de développer des **offres transversales et décloisonnées** susceptibles d'augmenter pour assurer une plus grande qualité de prise en charge.

Les personnes accompagnées sont actrices de leurs projets de vie. Leur parole et leur expertise doivent être recueillies et prises en compte dans la construction des réponses et des parcours, tout comme doit être pris en compte leur environnement et leur entourage (familles, amis, voisins...). L'association et les professionnels ne se substituent pas aux personnes accueillies et/ou accompagnées, ils sont dans un compagnonnage avec elles.

Faire vivre plus fortement les lieux collectifs d'expression des personnes, les accompagner notamment par la formation pour développer leur pouvoir d'agir, sont également les priorités d'Acséa.

L'association poursuit par ailleurs, à travers sa participation à des réseaux associatifs ou institutionnels, la remontée des besoins de la population et apporte sa contribution, avec d'autres, à l'observation sociale partagée.



Acséa : forte de ses professionnels

Acséa s'appuie sur des professionnels compétents et investis dans leurs métiers et missions.

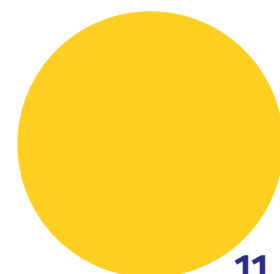
Elle est consciente de l'insuffisante reconnaissance des professionnels par les décideurs publics.

A travers ses participations à des réseaux régionaux et nationaux, à travers sa participation à un syndicat employeur, elle porte le message des indispensables reconnaissance et valorisation des métiers de l'humain.

Acséa : attentive au management des équipes

Acséa réaffirme son attachement à un management :

- qui associe les professionnels à l'élaboration des projets institutionnels et de l'offre de service dans une dynamique de co-construction.
- qui met en œuvre le principe de la délégation/subdélégation,
- qui développe une politique volontariste de formation permettant l'accès aux compétences indispensables à la mise en œuvre de son offre de service,
- qui favorise le parcours professionnel de ses collaborateurs.






Acséa : promeut l'innovation et adapte son offre

Forte de son expérience dans ses champs d'activités, Acséa est attentive à l'évolution des besoins des personnes accompagnées ou à accompagner.

Elle prend en compte les politiques publiques mises en œuvre. Sur le territoire normand, elle fait évoluer son offre de services en veillant à éviter les ruptures de parcours.

Ses bénévoles dirigeants, ses bénévoles d'action et ses professionnels ont une connaissance et une expertise qui contribuent à l'évolution de la société en matière de protection de l'enfance, de handicap, de l'avancée en âge...

A cette fin, elle s'inscrit dans tout échange, partenariat, collaboration, avec les différentes parties prenantes de ses territoires d'intervention.



Sur le territoire normand, elle fait évoluer son offre de services en veillant à éviter les ruptures de parcours.



Acséa : consciente de sa responsabilité environnementale

Face au défi de la préservation de notre planète, chacun a un rôle à jouer.

Acséa se mobilisera au cours de la période 2024-2028 pour penser les lieux de vie et de travail afin de permettre la diminution de leur empreinte carbone en tenant compte du changement climatique.

Acséa : un engagement dans la vie associative locale, régionale et nationale

Acséa s'implique fortement dans la vie associative locale comme l'illustre sa participation à de nombreuses manifestations.

Elle exerce sa militance par son **adhésion à des Fédérations ou Unions nationales ou régionales couvrant ses champs d'activités**. Son implication dans ces réseaux vise à apporter son éclairage, ses compétences au service d'une expertise collective et d'une mobilisation au service des personnes fragiles et de l'intérêt général.





“
Elle est attentive au risque de fracture sociale et territoriale qui risquerait de laisser de côté une partie des personnes et de les priver par exemple de l'exercice de leurs droits.
”

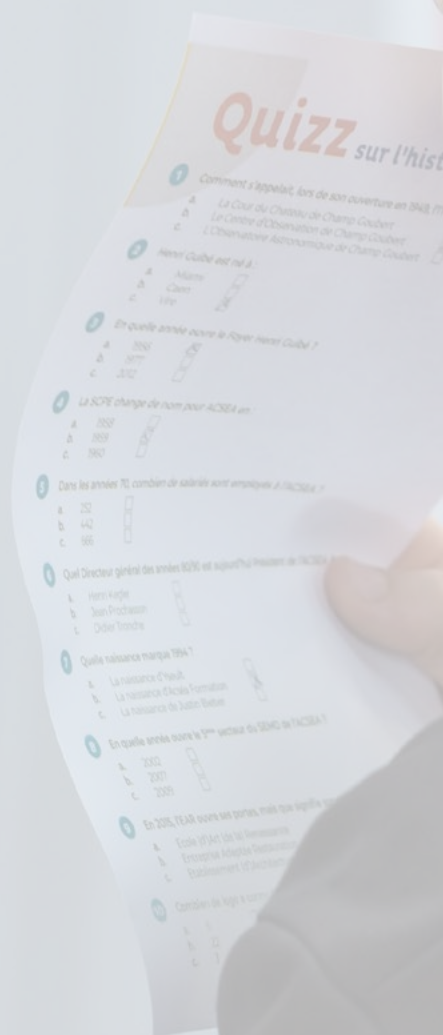
Acséa : accompagne les enjeux de la transition numérique

Compte tenu des enjeux et des usages du numérique, l'association soutient les personnes accompagnées, leur entourage, les bénévoles et les professionnels dans leur appropriation et le maniement des outils.

Elle est attentive au risque de fracture sociale et territoriale qui risquerait de laisser de côté une partie des personnes et de les priver, notamment, de l'exercice de leurs droits.

L'association est attachée aux principes qui doivent guider la collecte et l'usage d'informations : informations strictement nécessaires à l'accompagnement, consentement préalable des personnes concernées, accès aux informations limitées aux professionnels qui en ont besoin, sécurisation des données et suppression de leur accès lorsqu'elles ne sont plus en lien avec un accompagnement en cours.

Ensemble, faisons association



Sur la base de ce projet associatif adopté par son assemblée générale, Acséa élaborera un plan d'orientations stratégiques via sa direction générale en concertation avec les différentes parties prenantes de l'association qui sera validé par son conseil d'administration.

**Ensemble,
faisons association**



Siège social et direction générale

1 impasse des Ormes CS 80 070
14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

Tél. 02 31 47 00 00

Internet. www.acsea.asso.fr

E.mail. acsea@acsea.asso.fr

Association loi 1901 déclarée en préfecture de Caen sous le
numéro : W142001047

N° SIRET : 775 561 392 00405 - N° CNIL : 1503589

Crédits photos : Julien Hélie Photographe / 90 ans d'Acsea



**LE TRI
+ FACILE**



+



ENVELOPPE

COURRIER

